



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question au Gouvernement n° 4254

Texte de la question

DÉMANTÈLEMENT DE LA « JUNGLE » DE CALAIS

M. le président. La parole est à M. Yann Capet, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

M. Yann Capet. Monsieur le ministre de l'intérieur, j'associe à ma question mes collègues du Pas-de-Calais, qui ont toujours exprimé leur solidarité avec le Calaisis, confronté comme aucun autre territoire à la crise migratoire.

Le démantèlement du camp de Calais est une urgence pour les réfugiés, bloqués dans l'attente d'un passage de plus en plus improbable vers l'Angleterre, alors même que la plupart peuvent bénéficier du droit d'asile, car ce qu'ils fuient, c'est la guerre, les atrocités et le martyre d'Alep.

Ce démantèlement est aussi une urgence pour le Calaisis comme pour ses habitants, confrontés à des barrages et à de véritables assauts devenus quotidiens. Calais a connu plusieurs démantèlements depuis la fermeture du centre de Sangatte, avec les résultats que nous connaissons : les reconstitutions de camps sauvages et de squats en centre-ville.

Calais a besoin de la solidarité nationale et il est impératif de mieux répartir l'accueil des réfugiés.

Mme Valérie Boyer. Non !

M. Guy Teissier. Allez donc !

M. Yann Capet. Les centres d'accueil et d'orientation, déployés sur l'ensemble du territoire, leur permettront de vivre dans des conditions dignes et d'être correctement orientés. Ils permettront également de soulager les Calaisiens.

Je le dis à mes collègues Éric Ciotti et Laurent Wauquiez : s'opposer au déploiement des centres d'accueil et d'orientation revient à s'opposer au démantèlement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Il n'est pas question ici de « mini-Calais », comme certains le disent de manière méprisante, mais de structures de taille raisonnable, organisées et implantées avec le concours des collectivités et entièrement financées par l'État. Car c'est l'honneur de notre République d'accueillir et de protéger ceux qui fuient les atrocités. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

Le camp de Calais, ce sont aussi des centaines d'enfants et d'adolescents abandonnés à leur sort, alors qu'ils cherchent à rejoindre leur famille de l'autre côté de la Manche. Monsieur le ministre, je sais combien vous

agissez pour que le Royaume-Uni accepte, lui aussi, d'accueillir ces jeunes particulièrement vulnérables.

Monsieur le ministre, il faut mettre un terme à la situation de Calais. Pouvez-vous nous dire comment sera organisé le démantèlement du camp, quel sera le sort des mineurs isolés et comment seront répartis les réfugiés ? *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. S'il vous plaît, il s'agit d'une question importante.

M. Yann Capet. Enfin, comment les reconstitutions seront-elles évitées ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain et sur quelques bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste. – Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous m'invitez à vous indiquer les conditions dans lesquelles nous allons procéder au démantèlement de la « jungle » de Calais. C'est maintenant une question de jours : nous arrivons en effet au moment où nous allons engager cette opération.

Comment allons-nous procéder ? Tout d'abord, en mettant à l'abri, dans des conditions dignes, relevant de la tradition de notre pays au regard du droit d'asile, ces femmes, ces enfants, ces personnes en situation vulnérable, qui se trouvent depuis des mois dans la boue et qui, si nous ne faisons rien, affronteront le froid dans quelques semaines.

Nous le ferons en mettant à leur disposition des centres d'accueil et d'orientation. Les 164 petites unités d'ores et déjà ouvertes sur le territoire national ont permis d'accueillir près de 6 000 personnes, dont 80 % ont accédé à l'asile.

C'est donc conformément à la tradition de l'asile, avec une volonté humanitaire de protection de ces personnes vulnérables, que nous allons engager ce démantèlement. Le juge administratif l'a bien compris puisqu'à travers le jugement qu'il vient de rendre, il a donné raison au Gouvernement.

Ensuite, se pose la question des mineurs isolés. J'ai engagé avec le gouvernement britannique une discussion extrêmement dure. Nous ne pouvons en effet pas, nous Français, mettre à l'abri 13 000 personnes relevant du droit d'asile sans que le gouvernement britannique ne prenne ses responsabilités s'agissant des mineurs isolés qui ont des liens avec la Grande-Bretagne. Je le dis à la représentation nationale : ces discussions avec la Grande-Bretagne avancent de façon très positive et nous serons en mesure d'organiser le départ vers ce pays d'enfants y ayant des liens familiaux. Je veux en remercier les autorités britanniques, avec lesquelles les discussions se poursuivent afin que nous allions au bout de ce cheminement.

Enfin, dans les prochaines semaines, nous aurons également à poursuivre, sur l'ensemble du territoire national, la reconduite vers leur pays d'origine de ceux qui ne relèvent pas de l'asile en France. Cela a notamment été le cas à partir de Calais : 1 500 personnes en situation irrégulière ont fait l'objet de telles mesures. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Données clés

Auteur : [M. Yann Capet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4254

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 octobre 2016](#)